



L'ARMISTICE



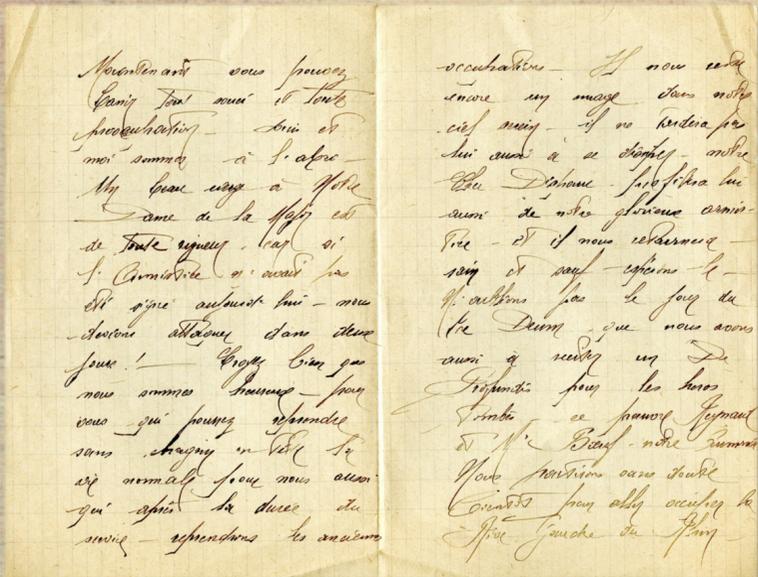
Dans Le Petit Marseillais du 11 novembre 1918, l'Armistice ne fait pas encore la Une. Et pour cause : il sera signé quelques heures après la parution du journal © Metro News

Après celui signé à Thessalonique le 29 septembre entre les Alliés et la Bulgarie, celui signé le 30 octobre à Moudros entre les Alliés et l'Empire ottoman puis celui signé le 3 novembre à Padoue entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie vient **L'ARMISTICE** : le 11/11/1918 à 11 h.

L'annonce de la Victoire est faite par les postes TSF des navires ancrés au port puis confirmée par le commandant de la XV^e Région le Général Gérôme.

Les réactions de joie dans la rue se multiplient, les administrations et les magasins ferment, congé est donné au personnel, quartier libre aux militaires. Les cafés sont autorisés à rester ouverts très tard. Le chanoine Gabriel qui est pour nous un témoin privilégié des sentiments de la population raconte :

“ Mais voilà que vers 10 heures on a vu arriver les voitures du tramway couvertes de pavillons tricolores. On a aussitôt compris. Des drapeaux ont été un peu partout arborés, des ordres ont été donnés. Et à Midi le son joyeux de nos quatre belles cloches tournant à toute volée ont annoncé l'heureuse et bonne nouvelle de la Victoire et de la cessation des hostilités. ”



Un jeune soldat décrit son soulagement dans une lettre à ses parents © coll. Bouziat

Dans une note adressée au préfet des Bouches-du-Rhône à la fin du mois de novembre 1918, le service du Ravitaillement fait état des conséquences prévisibles de la démobilisation sur les besoins alimentaires. Près de cent mille personnes sont attendues dans le département à ce titre. La période difficile de la gestion municipale se prolonge encore en 1919 où deux anciens militaires sont nouvellement employés pour la distribution des primes de démobilisations suite au décret du 15 juillet 1918. Les tickets de pain, de sucre et de la farine aux boulangers sont encore distribués en mai 1919.

Dès la fin des hostilités, prolongeant la fraternité des tranchées de nombreuses associations avec des sensibilités politiques diverses se créent afin que le sacrifice des combattants soit reconnu et réparé. Ces associations regroupent plusieurs millions d'adhérents, chaque commune ayant sa section locale, et pèsent dans le paysage politique d'après-guerre. Ces anciens combattants seront les personnages politiques qui gouverneront la France pendant l'entre-deux-guerres.

Un ministère des Pensions est créé en 1920, plus tard en 1926, l'Office National des Anciens Combattants résultant de la fusion de l'Office national des Mutilés et de l'Office national des Pupilles de la Nation. Les combattants, invalides et mutilés représentent près de la moitié des pensionnés. Les veuves de combattants et les orphelins représentent 20 % des pensionnés et les ascendants quant à eux 30 %.

Le Traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, vient sceller une paix que l'on souhaite durable. L'Allemagne se souviendra longtemps de ce qu'elle appelle le « Diktat », car il est signé sous la menace et sans négociation. Le traité les oblige à payer de très lourdes réparations et l'ampute d'une partie de son territoire et de toutes ses colonies. La « der des der », comme on appelle alors la guerre qui vient de prendre fin, sera loin d'être la dernière, et son traité de paix sera même l'une des causes de la Seconde Guerre Mondiale.



Un cimetière militaire en zone de guerre © coll. Isnard

“ Honneur à nos grands morts. Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours soldat de l'idéal ”